



## Décès, 2 mariages, absence de liquidation des biens

-----  
Par sgrelet

Mon père est décédé en septembre. Il laisse comme patrimoine un appartement. Il s'était marié une première fois en 1969 puis divorcé en 1973, durant ce mariage il a acheté cet appartement avec son épouse et ils ont eu un enfant. Lors du divorce, la liquidation des biens n'a pas été prononcée.

En 1975, il a épousé sa seconde épouse ma mère, de qui il a eu deux filles.

Ma mère & lui n'ont pas signé de donation au dernier survivant. La liquidation de biens n'ayant pas été prononcée, l'appartement appartiendrait pour moitié à sa première épouse.

J'aimerais savoir si :

la première épouse peut vraiment réclamer quelque chose

comment faire en sorte qu'elle ne puisse rien avoir sur cet appartement ?

Comment faire la liquidation des biens du premier mariage ?

Merci de vos réponses & de vos conseils qui seront les bienvenus !